

jamais eu une telle entente, on n'a jamais fait une telle promesse ou marché, autant que je puis le savoir; et je n'ai aucun doute que, si telle chose avait eu lieu, je l'aurais connue. Il n'y a eu aucun marché, aucun contrat, aucune entente de cette sorte entre Sir Hugh Allan et M. Abbott, ou l'un des deux, et le gouvernement, ou les américains d'un côté et quelquel membre du gouvernement de l'autre.

Je m'efforce d'être aussi précis que possible et de tout dire, parce que je veux donner un démenti complet à l'accusation. Je dois dire maintenant que, relativement à l'octroi du contrat à Sir Hugh Allan, ou à toute autre personne, les déclarations que j'ai faites dans cette enceinte au sujet de l'action du gouvernement sont parfaitement exactes. Le gouvernement n'a fait aucun arrangement avec Sir Hugh Allan, ou toute autre personne, pour la construction du chemin de fer canadien du Pacifique avant la clôture des élections générales de 1872. Jusqu'à cette époque, il n'y a eu aucune promesse ou arrangement d'aucune sorte faite par le gouvernement, ou quelques-uns de ses membres, pour la construction du chemin. Je puis ajouter que le gouvernement était, dès le commencement, décidé à ne pas favoriser une province plus qu'une autre.

Nous savions parfaitement bien que Sir Hugh Allan était regardé par tous les Bas-Canadiens comme leur représentant dans cette entreprise. Nous savions qu'il avait, dès le début, pris une part très-active au succès du chemin de fer; mais nous avons aussi à considérer que ce chemin de fer n'était pas pour la province de Québec seule, mais aussi pour les autres provinces,—je devrais dire pour toute la puissance. D'un autre côté, il fallait ménager les intérêts de Toronto, lesquels étaient très-importants. Nos amis de Toronto étaient très-exigeants et par nos amis de Toronto j'entends les intérêts financiers d'Ontario; ce parti était très-exigeant, et naturellement il faisait de son mieux, tout aussi bien que Montréal ou Québec, pour avoir la haute main sur ce chemin de fer, afin de protéger ses intérêts. Nous devions donc, comme gouvernement, éloigner avec soin toutes les causes qui auraient pu donner à une province la prépondérance sur l'autre; et il était de notre devoir, en donnant la charte, de considérer et de sauvegarder les intérêts de toute la Puissance. Voilà pourquoi nous avons fait tout ce que nous avons pu pour amalgamer les deux compagnies: c'est-à-dire la Compagnie du chemin de fer du Pacifique du Canada et la Compagnie du chemin de fer Interocéanique; la première étant représentée par Sir Hugh Allan et la seconde par M. MacPherson. Néanmoins les négociations que nous avons entamées avec ces deux compagnies ont échoué.

Nous ne pouvions décider la compagnie Interocéanique à s'amalgamer, et nous avons donc à voir quelle serait la ligne de conduite du gouvernement. Nous n'avions que ces deux compagnies incorporées par un acte du Parlement.

Si nous avions donné le contrat à l'une ou à l'autre, nous aurions nécessairement offensé l'un ou l'autre parti, et nous aurions donné une prépondérance non méritée à une province sur une autre. La conséquence fut que le gouvernement profita de la clause de l'acte relative à l'aide que le Parlement a permis au gouvernement de donner à cette entreprise. Nous avons profité de cette clause et avons formé une nouvelle compagnie composée de quelques-uns des principaux hommes de la compagnie du Pacifique du Canada et de la compagnie Interocéanique, leur adjoignant quelques autres hommes marquants de la Puissance.

La composition de la nouvelle compagnie a déjà été expliquée par Sir John A. Macdonald, et je dois dire que je n'aurais qu'à répéter ce qu'il a dit à ce sujet. Les noms sont exactement cités. La charte de la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique a été accordée, je pense, dans les premiers jours du mois de février 1873, si je ne me trompe pas.

Q.—Voulez-vous maintenant parler de l'autre partie de l'accusation concernant l'argent fourni pour les élections?

R.—Comme je l'ai déjà déclaré, il n'y a eu aucun marché de la sorte; j'entends dire par là que ni le gouvernement, ni aucun des membres du gouvernement, d'après ce que je sais, et je l'aurais su s'il en avait été autrement, n'ont fait quelque marché ou arrangement en vertu duquel le gouvernement ou quelque membre du gouvernement devait recevoir quelque somme d'argent ou quelque avantage de Sir Hugh Allan ou de tout autre, pour l'octroi de la charte ou pour obtenir l'influence du gouvernement ou de quelque membre du gouvernement, ou pour s'assurer les services du gouvernement ou de quelques-uns de ses membres. Quant aux sommes d'argent que Sir John A. Macdonald a dit avoir été reçues pour les